



Le Musée/Centre d'art du Verre de Carmaux recherche 2 verriers pour son atelier du 19 mars au 22 octobre 2018, sous forme de prestations de service pour assurer :

- démonstrations,
- production,
- maintenance de l'atelier,
- résidence de création (projet personnel de création dans les domaines des arts plastiques, des arts décoratifs ou du design).

Profils :

Maitrise du verre soufflé indispensable. Formation CERFAV/Lycée Jean Monnet, appréciée.

MODALITÉS

Résidence de création / du 19 mars au 22 octobre 2018

Il sera demandé aux artistes, verriers de formation, de produire une ou plusieurs œuvres, conçues en accord avec la direction du musée sur présentation d'un projet. Les œuvres réalisées resteront propriété du résident pour moitié. L'autre moitié intégrera à titre gracieux le fonds de collection du musée à l'issue de la résidence et pourront donner lieu à une publication dans le Cahier des résidences du Musée/Centre d'art du verre ainsi qu'à une exposition lors de l'année suivant la résidence.

Le temps de résidence de création couvre la totalité du temps de présence du résident, soit du 19 mars au 22 octobre

Maintenance de l'atelier / du 19 mars au 22 octobre 2018

Il est demandé aux verriers d'assister le technicien de la 3CS dans l'allumage et l'extinction du four et dans la maintenance technique de l'atelier tout au long de leur résidence.

Démonstrations, production / du 1^{er} avril au 15 octobre 2018

Les verriers assureront des démonstrations et une médiation auprès des visiteurs du musée pendant la saison d'ouverture au public, soit du 1^{er} avril au 15 octobre 2018. La production réalisée dans l'atelier intégrera la régie de la boutique du musée.

Présence sur site indispensable du lundi au dimanche (sauf le mardi). Le temps dédié à la résidence de création aura lieu prioritairement le matin, le temps de démonstration et de production, l'après-midi.

Des honoraires seront versés à chaque verrier pour un montant total individuel de 7 525 € TTC, TVA éventuelle incluse (enregistrement au registre du commerce ou statut auto-entrepreneur indispensable).

- Le calcin, ballottes, poudres, flux, autres matériaux et matériels nécessaires à la production/création seront pris en charge par le Musée/Centre d'art du Verre.
- Les deux personnes seront logées gracieusement sur place.



Votre dossier de candidature doit comporter impérativement :

- La fiche de renseignement ci-dessous
- Un CV
- Une lettre présentant vos motivations pour cette résidence, l'intérêt de cette résidence dans l'évolution de votre travail.
- Un certificat d'enregistrement au registre du commerce ou statut auto entrepreneur
- Un dossier présentant vos réalisations passées
- Une description du projet artistique envisagé pendant la résidence

Les dossiers sont examinés par un comité de sélection. Après réunion de ce comité de sélection, seuls les candidats retenus seront contactés. Les dossiers ne seront pas retournés, sauf si vous joignez à votre candidature une enveloppe affranchie au tarif en vigueur. Si votre candidature est retenue, une convention de prestation sera établie avec le Musée/Centre d'art du verre.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS À JOINDRE À VOTRE DOSSIER :

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville / Pays :

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

Email :

Site internet :

Numéro de SIRET :

Affilié «Ateliers d'Art de France» OUI NON

Période(s) de disponibilité :

.....

Axes de recherche / thématiques de votre travail :

.....

.....

.....

Vous pouvez adresser vos candidatures AVANT LE 15 JANVIER 2018 :

> par courrier à :

Musée/Centre d'art du verre - M. Laurent Subra

siège social : 2 rue du Gaz 81400 CARMAUX

> ou par email à : l.marchand@3c-s.fr